

# Recueil des actes administratifs

■ n° 403

**8 septembre 2022**

Pages 10001 à 10004

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

## Table des matières

### Arrêtés

Arrêté n° 2022-334 du 6 septembre 2022 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....10003

Arrêté n° 2022-335 du 6 septembre 2022 portant désignation de l'administrateur provisoire de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle.....10004

## Arrêtés

### **Arrêté n° 2022-334 du 6 septembre 2022 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université**

#### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,  
 Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
 Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,  
 Vu l'arrêté n° 2022-335 du 6 septembre 2022 portant désignation de l'administrateur provisoire de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle,  
 Vu les statuts de l'université,

#### **ARRÊTE**

#### **Article 1**

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont ajoutées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
AMMAR-BOUDJELAL	FARID	CRB09	INFO		2022-334	09/09/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB09			2022-334	09/09/2022
CHANTRAINE BRAILLON	CECILE	CRB12	CRHIA		2022-334	09/09/2022
DAVID	PASCALE	CRB09	TC		2022-334	09/09/2022
DESAYVRE	SANDRINE	CRB09			2022-334	09/09/2022
DIDELOT	SANDRINE	CRB09	GB		2022-334	09/09/2022
GENDRON	FABIEN	CRB09	GC CD		2022-334	09/09/2022
JOUBERT	PATRICE	CRB09			2022-334	09/09/2022
KHAMLICHY	JAMAL	CRB09	R et T		2022-334	09/09/2022
SAUZET	OLIVIER	CRB09	SIGE		2022-334	09/09/2022
STURMEL	PHILIPPE	CRB12	CEIR		2022-334	09/09/2022

#### **Article 2**

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont supprimées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
KASPARIAN	BURT	CRB12	CEIR		2022-001	07/01/2022
VIDAL	LAURENT	CRB12	CRHIA		2021-51	15/01/2021

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 septembre 2022.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2022-335 du 6 septembre 2022 portant désignation de l'administrateur provisoire de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L.713-9,  
Vu les statuts de la Rochelle Université,  
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de la Rochelle,  
Considérant la démission du Directeur de l'IUT à compter du 3 septembre 2022,  
Vu la demande du président du conseil de l'IUT de procéder à la nomination d'un administrateur provisoire de l'IUT,

**ARRÊTE****Article 1**

M. Patrice Joubert, directeur adjoint de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, est nommé administrateur provisoire de cet Institut.

A ce titre, M. Patrice Joubert exerce à titre provisoire les compétences normalement attribuées au directeur de l'IUT.

**Article 2**

Le présent arrêté prendra fin à la proclamation des résultats de l'élection du Directeur de l'IUT de la Rochelle à venir.

**Article 3**

Le directeur général des services de la Rochelle Université et l'agent comptable de la Rochelle Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 septembre 2022.

Le président  
Jean-Marc Ogier